

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 78 (2016)

Artikel: La mort des vôtres dans le journal
Autor: Bruggisser-Beaud, Roland
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825697>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVIS MORTUAIRES ET RITES FUNÉRAIRES
DANS LE CANTON DE FРИBOURG DE 1950 À NOS JOURS

LA MORT DES VÔTRES DANS LE JOURNAL

Qu'ils la parcoururent distraitemment ou dans le détail, les lecteurs de la «page des morts» du journal soupçonnent-ils l'ampleur des changements qu'elle a subis au cours des dernières décennies ?

PAR ROLAND BRUGGISSER-BEAUD

L'auteur présente ici une synthèse d'un mémoire de master que, tout jeune retraité, il a soutenu en 2014. Il met la dernière main à une étude consacrée aux *Nouvelles Étrennes Fribourgeoises*, à paraître aux éditions Cabédita (Bièvre).

Chacun des faire-part ci-contre témoigne des usages qui avaient cours à l'époque où il est paru.

Lundi 12 février 1951

Monsieur l'abbé Louis Bovet, chanoine et Maître de chapelle honoraire de la Cathédrale de Saint-Nicolas. Docteur « honoris causa » de l'Université de Fribourg. Officier d'académie. Chevalier de la Légion d'honneur. Survenu le 10 février, muni des secours de la religion, dans sa 72^e année. *Donnez-lui, Seigneur, le repos éternel!*

La messe des funérailles sera célébrée à la Cathédrale de Fribourg, mardi 13 février, à 10 heures. Départ de la Chapelle de l'Université de Fribourg, où le corps est exposé, à 9 h. 15. Domicile mortuaire : Chapelle de l'Université de Fribourg. Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

re 1971 Page 16



Madame Joseph Siffert-Guhl et ses enfants Véronique et Philippe; Monsieur et Madame Alois Siffert-Achermann; Monsieur et Madame Marcel Guhl; Madame Alexandre Bonifazi; Madame et Monsieur Mario Bondanini-Siffert et leurs enfants; Madame et Monsieur René Ragonesi-Siffert et leurs enfants; Madame et Monsieur Guy Chassot-Siffert et leur fille; Monsieur et Madame Jean-Louis Bouillet-Guhl, aux USA; Monsieur et Madame Marcel Guhl-Haesler et leurs enfants; Madame Denise Guhl et son fils; Monsieur et Madame Bernard Guhl-Renevey et leur fille; Monsieur André Guhl; ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont l'honneur de faire part du décès de

Monsieur Jo Siffert Coureur automobile

leur très cher époux, papa, fils, beau-fils, petit-fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, survenu accidentellement à Brands Hatch, le 24 octobre 1971, à l'âge de 35 ans.

L'office d'enterrement sera célébré en la Cathédrale de Saint-Nicolas, à Fribourg, à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Récitation du chapelet à 20 heures en l'église paroissiale de Belfaux.

Domicile mortuaire : Belfaux.

Prière de ne pas envoyer de fleurs, mais de penser aux enfants invalides moteurs cérébraux IMC CCP 17-4000.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

6 Mardi 3 septembre 1991

26 LA LIBERTÉ
LUNDI 2 MAI 2011

17?1600



Myriam et Milan Tinguely, ses enfants; Niki de Saint Phalle, son épouse; ses amis et ses collaborateurs, ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jean TINGUELY

survenu le 30 août 1991, à Berne.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 4 septembre 1991, à 14 h. 30, en la cathédrale Saint-Nicolas, à Fribourg.

Le corps du défunt repose en la chapelle de l'hôpital des Bourgeois, à Fribourg, qui sera ouverte lundi et mardi, de 15 à 20 heures.

26

La montagne était sa vie
et l'a gardé pour l'Eternité...



Sa maman: Renata Loretan, à Bulle;
Son papa: Fredi et Nelly Loretan, à Belp;
Ses frères: Daniel et Rolande Loretan, et leurs filles Audrey et Margaux, au Bouveret;
Christian et Lisa Loretan, et leur fils Jaromir, à Kaufdorf;
Ses oncles, tantes et leurs familles;
Tous ses amis, ainsi que les familles parentes, alliées et amies en Suisse et en Italie, ont le profond chagrin de faire part du décès d'

Erhard LORETAN

enlevé accidentellement à leur affection le jeudi 28 avril 2011, jour de ses 52 ans.

La célébration du dernier adieu aura lieu en l'église Saint-Pierre-aux-Liens, à Bulle, le mardi 3 mai 2011, à 14 heures, suivie de l'incinération.

Erhard repose en la chapelle mortuaire de Bulle, où la famille sera présente de 18 h 30 à 20 heures.

Adresse de la famille: Madame Renata Loretan, rue Montsalvens 32, 1630 Bulle.

En lieu et place de fleurs, pour vos éventuels dons, merci de penser à la Fondation Nicole Niquelle, Hôpital Lukla au Népal, ccp 10-213060-6.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

En 1951, l'avis mortuaire de l'abbé Joseph Bovet cite au nombre des personnes en deuil «Madame Veuve Léon Bovet, Monsieur et Madame Marius Bovet et leurs enfants» : les épouses et descendants sont alors encore des quasi-anonymes, leur lien à leur époux ou à leur père tient lieu de prénom. En 1971, celui de Jo Siffert suggère de songer, pour les dons, aux enfants invalides moteurs cérébraux : cet altruisme en direction d'œuvres non religieuses est alors récent et ne cessera de s'affirmer. L'avis de décès de Jean Tinguely (1991) tout comme celui d'Erhard Loretan (2011) illustrent le passage à un registre un brin moins formel et distant que celui qui prévalait dans les annonces plus anciennes. Les défunt sont dès lors évoqués par leurs prénom et nom (on fait désormais l'impasse sur «Monsieur») et les familles n'ont plus «l'honneur» de faire part, mais plutôt «la grande tristesse» ou «le profond chagrin». L'hommage à Erhard Loretan est en outre assorti d'une épitaphe et d'une photographie du défunt, et annonce l'incinération du corps : des pratiques qui n'avaient guère cours dans les décennies qui ont précédé, mais qui se sont généralisées. En effet, 70% des avis de décès publiés dans *La Liberté* du premier trimestre 2014 contiennent une photo. En ce qui concerne la pratique de l'incinération, les chiffres sont plus difficiles à préciser étant donné que les faire-part de décès ne sont pas toujours explicites sur ce point. Mais la proportion de trois incinérations pour une inhumation paraît assez fiable, aux dires des entreprises de pompes funèbres.

En raison de ces évolutions et de la réduction de la durée des concessions depuis les années 1980, nos cimetières pourraient voir leur surface diminuer comme peau de chagrin, les familles disposant à leur gré des urnes cinéraires. D'où les regrets de Marie-Thérèse Torche-Julmy, ancienne conseillère générale démocrate-chrétienne à Fribourg. En 1990, elle avait proposé d'aménager à Saint-Léonard un espace susceptible de réunir les personnalités les plus significatives de la vie fribourgeoise. «Comme historienne, je regrette que la mémoire collective ne soit pas mieux conservée»¹, expliquait-elle. Pour la sauvegarder, elle proposait de réservier un secteur du cimetière Saint-Léonard à l'ensevelissement des cendres des personnalités marquantes de la ville. «Il ne s'agit pas de les glorifier, mais de s'en souvenir», insistait-elle. «J'ai été frappée d'apprendre que les tombes des peintres Hiram Brülhart et Ernest Riesemey ont été désaffectionnées sans qu'aucun endroit particulier n'ait été prévu pour leurs cendres. D'où ma proposition.» Un terrain intra-muros avait même été retenu.

¹ Les citations de ce paragraphe sont tirées de BUCHS Jean-Philippe, «Un panthéon fribourgeois en projet», *La Liberté*, 19 juillet 1990, p. 9.

Bien que modeste, ce projet d'un Père-Lachaise local sera définitivement enterré, en raison de l'indifférence voire la franche opposition des milieux politiques, artistiques et religieux consultés (le conseiller d'Etat Edouard Gremaud, l'évêque Mgr Pierre Mamie, l'artiste peintre et verrier Yoki ou encore le directeur de la BCU, Martin Nicoulin).

TERRE D'ASILE OU COMPLEXE D'EMPÉDOCLE

Pour en revenir à la pratique de l'incinération (le terme de crémation est plutôt employé par les réformés), il est légitime de se demander quelles sont les raisons de son succès. Dispersion des familles et entretien des tombes, souci «écologique», refus de laisser une trace de son passage? Mais en réalité :

... est-ce si aisément de disparaître et de confisquer aux vivants le droit aux retrouvailles quelque part, à travers quelque chose? [...] Car, qu'on s'en souvienne, si Empédocle... se précipita... dans le cratère de l'Etna, il se trouva... que le volcan rejeta quand même une de ses sandales... Cela peut sans doute paraître dérisoire, mais cette sandale, c'est une trace — une métonymie..., encore un de ces signes qui résistent obstinément au non-être, n'en déplaît aux militants du néant. Le mythe le dit : il reste un signe.²

Bien qu'autorisée par Vatican II, l'incinération ne démarre que timidement dans le canton. Durant l'année 1975, seuls douze cas peuvent être pris en considération, permettant d'affirmer que la pratique était urbaine (paroisses de St-Nicolas, St-Jean, St-Pierre, Christ-Roi et Ste-Thérèse). Pour le solde, il a été relevé deux cas d'incinération aux limites du canton avec les voisins réformés, à Morat et à Attalens. Et enfin, moins «explicable», une telle option en la paroisse de Mannens!

S'agissant du sexe, six demandes émanaient d'hommes et six de femmes, d'où la conclusion que l'option de l'incinération avait à son origine le sexe des anges! Enfin, pour ce qui est de l'âge, il variait de 26 ans (un homme) à 85 ans (une femme)!

² BACHELARD 1985,
p. 303.

PRIÈRE DE NE PAS FAIRE DE VISITE, MAIS MERCI DE TÉMOIGNER !

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, les corps étaient veillés au domicile de la famille qui recevait de fréquentes visites jusqu'à la cérémonie du dernier adieu. Si, dès les années 1950, on commence à demander explicitement de s'abstenir de telles visites, les proches sont en revanche invités à participer au convoi funéraire (dont le lieu et l'heure de départ sont toujours précisés dans l'annonce), ainsi qu'à la levée du corps, généralement sur le parvis de l'église.

La participation aux obsèques pouvait nécessiter à l'époque l'organisation de services de transports, telle qu'une course spéciale de tramway, ou d'autobus au départ de l'Hôpital des Bourgeois, pour se rendre sur le lieu de l'office de funérailles. En outre, le souci d'impliquer la communauté dans l'ensemble rituel se vérifie avec l'organisation des veillées de prières pour lesquelles les familles déclarent expressément leur présence : pour l'année 2010 encore, 52% d'entre elles s'y conforment. Cette forme d'hommage s'est peu à peu substituée à la récitation intégrale du chapelet.

PARADOXES ?

Souvent, la famille proprement dite ne suffit plus aujourd'hui à accompagner le malade ou la personne âgée dans la fin de son parcours de vie terrestre. Elle doit donc se résoudre à s'élargir à une «famille de confort et de confiance», personnel hospitalier et d'EMS, qui se voit de plus en plus souvent associée au deuil en raison des liens forts et durables qui se sont créés. Il n'est donc pas rare de lire sur l'avis de décès un merci tout particulier au docteur untel, au personnel soignant de telle unité de soins ou de tel home «pour leur dévouement, leur gentillesse et leur disponibilité». Pourtant, paradoxalement, de plus en plus nombreux sont les avis de décès faisant part de funérailles anticipées ou d'exclusion : la cérémonie «a eu lieu» ou «se déroulera» dans «l'intimité de la famille». Incontestablement, il s'agit là d'une entorse à la fonction sociale du rite, pour des raisons diverses, mais qui répondent souvent au vœu du défunt. C'est un peu comme si la famille stricto sensu «récupérait» pour le dernier adieu «son» défunt qu'elle avait été dans l'obligation de confier à d'autres mains durant la maladie.

En revanche, la photographie du défunt occupe aujourd’hui une place de choix dans l’avis mortuaire. Si elle a déjà fait son apparition dans les avis de remerciements ou dans l’annonce des messes anniversaires, pour l’année 1995, il s’en trouve une quarantaine dans les avis mortuaires eux-mêmes. Il s’agit dans la majorité des cas de personnes plutôt jeunes ou dont les funérailles sont prévues hors du canton. Bientôt, la photo se généralise, sans distinctions ni d’âge ni de sexe, et figure dans la grande majorité des avis mortuaires. Il ne s’agit plus de poses, mais bien de saisies dans le quotidien, restituant les personnes décédées telles qu’on souhaite s’en souvenir : des photos bien vivantes ! Là réside en effet la force et à la fois la duplicité de la photo. Car la photographie qui fige le temps ne saurait remplacer ni le texte ni le portrait qui au contraire s’en dégage. C’est le point de vue défendu par Roland Barthes dans *La Chambre claire*, «... au terme d’une confusion perverse entre deux concepts : le Réel et le Vivant : en attestant que l’objet a été réel, elle induit subrepticement à croire qu’il est vivant».³ Seuls les ecclésiastiques, les religieuses et les religieux résistent encore au leurre ci-dessus dénoncé !

Les messages ou épitaphes qui figurent dans les faire-part ont eux aussi suivi une évolution importante. Ceux de 1950, très rares, sont inspirées par un entendement théocentrique ou, pour reprendre les termes de Christian Jungo, par «une conception ouranienne» d’un Dieu très éloigné, dans les Cieux :

... l’accent est mis sur la dimension verticale de la foi [...] Dans cette sensibilité ouranienne, l’autorité de Dieu est d’abord celle d’un Père... dont les traits sont typiquement ceux d’un père terrestre : bonté et protection ; sa gloire devient aussi celle de ses enfants et la célébration de cette dernière prend la forme d’une fête solennelle et riche en gestes symboliques du type de la royauté.⁴

Ces rares épitaphes illustraient l’aboutissement d’une hiérarchie de soumissions et d’obéissance, au père de famille, au prêtre, au pape et, enfin, au Père céleste. Ce principe vertical est illustré dans telle formule lapidaire lue dans un avis mortuaire de 1950, «Ta Volonté soit faite !», où l’élision fautive de la conjonction «que» semble encore renforcer le caractère indiscutable de l’autorité.

³ Cité dans URBAIN 1998, pp. 132-135.

⁴ JUNGO 1985, p. 7.

Progressivement, le point de vue s'infléchit, et les messages se réclament alors davantage du mythe de la révolte prométhéenne :

... l'affaiblissement de la référence transcendante « au profit d'une conception d'abord morale et humanitaire » : « Le Dieu personnel, créateur du Ciel et de la Terre, laisse la place à l'homme exemplaire. Le Christ devient un idéal moral, commun à toutes les religions. La dimension dite « verticale », c'est-à-dire transcendante, se réduit au profit de la morale « horizontale », idéal de fraternité entre les hommes.⁵

Ainsi se développe une floraison de messages aux sources souvent sans lien aucun ni avec l'Église ni avec la religion. Des saintes Écritures et des saints, il s'est opéré un transfert au saint homme. Par la suite, ces emprunts se sont étendus au moraliste, au sage, au philosophe ; enfin, au poète, au chansonnier. Et aux compositions personnelles !

À l'instar du Prométhée, le nouveau croyant doit faire figure héroïque, et il inspire de nouveaux messages de reconnaissance pour l'exemple donné.

*Quand les forces s'en vont
Quand l'énergie diminue
Ce n'est pas la mort
Mais la délivrance*

Un départ autorisant à rejoindre les autres défunt de la famille, comme en témoignent ces extraits de faire-part : « Pour qu'elle retrouve enfin sa fille chérie Emmanuelle » ; « Va, maman chérie, rejoindre papa dans un monde sans plus aucune douleur... Repose en paix » ; « Va rejoindre papa et Laurent » ; « Rejoindre papa et Jean-Marc était ton vœu le plus cher » ; « ... qui a choisi de rejoindre son épouse Juliette ».

COMMENT LE DIRE ?

La liberté du choix de sa mort, du moment de sa mort, du suicide, évoqué ci-dessus, est une réalité douloureuse à propos de laquelle il convient de relever l'évolution positive de l'Eglise. Il faut voir dans ce changement d'attitude, à n'en pas douter, une conséquence des avancées de la psychiatrie. Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi et c'est la raison pour laquelle, lors de

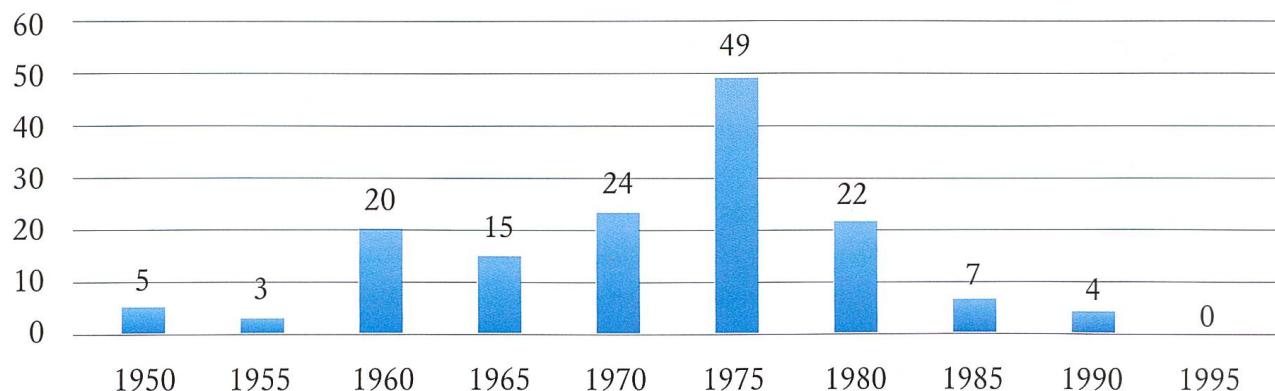
⁵ HERVIEUX-LEGER 1993,
p. 230.

décès subits, la cause était dûment précisée afin de lever toute équivoque : *à la suite d'un accident de la circulation ; durch einen tragischen Unfall ; après une vie conjugale courte, très heureuse, il nous a été subitement arraché par un tragique accident de travail dans sa 29^e année.*

La mort par suicide assisté interpelle tout particulièrement. C'est une forme de suicide clinique avec son déroulement cérémoniel. D'aucuns se rappellent peut-être les réactions très tranchées qui avaient paru dans la presse au lendemain de la diffusion du documentaire «Le choix de Jean», le 10 mars 2005.⁶ Il ne sera donné ici que les titres d'articles parus dans *La Liberté*, et qui pour certains sont des réponses à des prises de position antérieures : «Le choix de Jean : un choix de vie» (C. M., La Tour-de-Trême), «Le suicide, un héroïsme?» (Abbé F.-X. A., prof. théologie à l'université de Fribourg), «Docteur, vous me choquez!» (S. M., Payerne), «Vous insultez la mémoire de Jean Aebischer» (E. B., 21 ans, Châtillon), «Choix ou plutôt suicide?» (F. D., Fribourg).

PORT DU DEUIL ET DONS DE FLEURS

Dispenses de porter le deuil

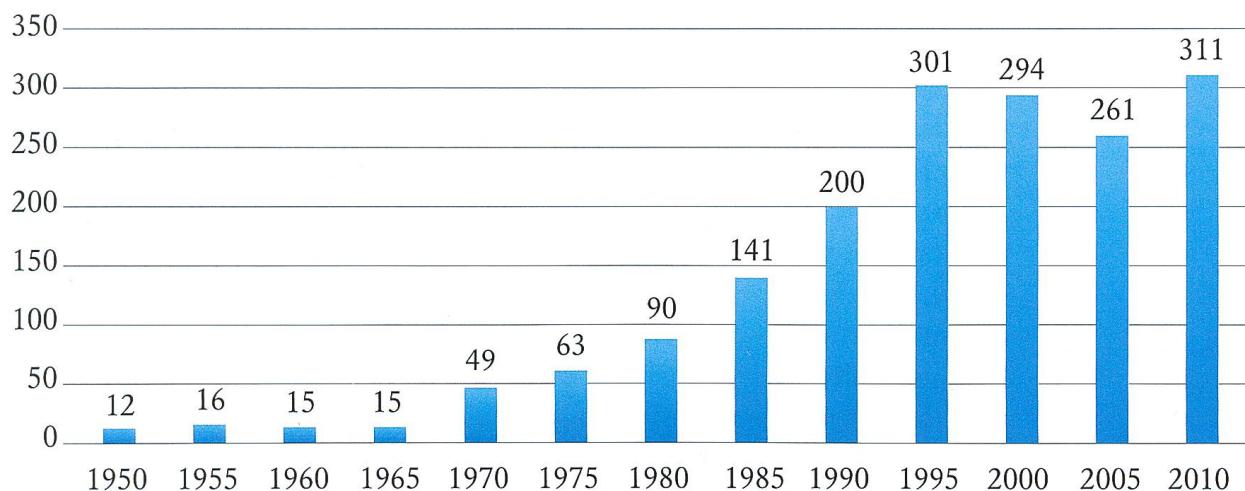


S'agissant du port du deuil comme des dons de fleurs, c'est dans la formulation par la négative que réside la preuve de ces usages. Chose rare en 1950, une défunte – une «demoiselle» – a renoncé formellement aux dons de fleurs... mais pas aux messes fondées, qu'elle souhaite qu'on dise «à ses intentions» ! Quant au tableau ci-dessus, il rend compte du souhait des défunt pour leur famille de ne pas porter le deuil. Le relevé débute en 1950 et se poursuit jusqu'à disparition complète de cette mention dans les faire-part, soit au début des années 1990. À cette date, sous nos latitudes, la pratique semble être tombée en désuétude.

⁶ Voir en ligne : <http://www.rts.ch/emissions/temps-present/sante/1301881-le-choix-de-jean.html> (consulté le 16 juillet 2016).

Au lieu de gerbes et de couronnes, les premières propositions de dons en espèces à des bénéficiaires laïcs émergent lentement: en faveur des pauvres de la paroisse, de la colonie de la paroisse, de l'œuvre d'entraide ouvrière, de l'Office des Mineurs... C'était alors un geste fort, d'une personnalité n'hésitant pas à bousculer les conventions établies. Le phénomène s'accélère pour atteindre un pic dans les années 1990-2000.

Dites-le sans fleurs!



Progressivement, le cercle des bénéficiaires se diversifie et s'élargit, des cartons du cœur à S.O.S. Futures Mamans. La générosité s'étend aux limites de la planète – défunt et familles se veulent des citoyens du monde – avec Médecins sans frontières, la Chaîne du bonheur ou encore l'Hôpital de Nicole Niquille. Lorsqu'on commence à abandonner la pudique allusion à une «maladie longue et cruelle» pour évoquer nommément le cancer, les dons en faveur de la lutte contre cette maladie explosent: la Ligue fribourgeoise est créée en 1961. Les avancées de la science justifient en effet de grands espoirs.

La question s'est alors posée de savoir dans quelle mesure la laïcisation des dons pouvait avoir eu une incidence sur la part accordée aux messes pour les défunt. Les registres de la paroisse du Christ-Roi à Fribourg ont permis d'y répondre. Abstraction faite des messes dites fondées, de plus en plus rares, l'évolution a été la suivante: plus de 660 pour l'année 1970, environ 750 pour 1990, plus de 850 en 2001 et environ 740 en 2011, soit un total qui retombe à celui de la dernière décennie du XX^e siècle. Or, dans le même

temps, les chiffres obtenus auprès du Service du contrôle des habitants de la Ville indiquent que la population résidente du quartier n'a cessé d'augmenter, passant de 4 169 habitants en 1990 à 4 286 en l'an 2000, puis dépasse le seuil des 5 000 en 2010 pour atteindre 5 322 habitants en 2012. La baisse est donc perceptible sans toutefois être en chute libre.

L'AVÈNEMENT DE LA FEMME ET LE TRIOMPHE DE L'ÉMOTION

L'évolution de la forme dans la rédaction des faire-part de décès s'avère au moins aussi pertinente que celle du fond pour l'analyse d'un changement des mentalités. Ainsi, les tournures normalisées du milieu du XX^e siècle telles que «font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de...», «ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle...»; «ont le pénible devoir de faire part de la douloureuse perte», paraissent pompeuses et austères en comparaison des formules actuelles qui, sans échapper peut-être à une certaine standardisation («ont le chagrin de faire part de... enlevé à leur tendre affection»), laissent davantage transparaître le désarroi et les émotions.

Les conventions sont donc passées d'un extrême à l'autre, et alors que par décence il convenait de taire les émotions, leur aveu est aujourd'hui légitime. En un mot comme en cent, le glissement s'est opéré entre «chère mère» et «maman chérie» !

«Les dames ne suivent pas», signalaient alors les avis mortuaires à l'époque des convois funéraires, et ainsi qu'en témoigne la photo présentée à la fin de cet article. Comment convient-il d'interpréter cette précision ? Certes, notre société n'était alors pas pleinement entrée dans ce que Luc Ferry désigne comme un troisième âge de la famille à propos des unions qui se réalisent exclusivement par amour. De l'avis de l'auteur, les premiers signes de cette mutation sont déjà perceptibles dans les comédies de Molière, qui voient les enfants s'opposer aux projets des parents pour leurs mariages. Pourtant, ce n'est qu'après la Seconde Guerre que ces nouvelles unions deviennent peu à peu la règle. Et si ces dernières «se terminent dans 50% des cas par des divorces», l'auteur n'y voit cependant pas un constat d'échec. Au contraire, selon lui «c'est presque un miracle, quand on y songe, qu'en étant fondés uniquement sur l'amour, 50% des

mariages tiennent la route.»⁷ D'autre part, «Les produits de l'amour, en général, sont des objets d'amour»⁸, assurait-il encore. Cette valeur nouvelle s'est également traduite dans la rédaction des faire-part. En effet, là où ils ne figuraient que par l'énoncé «et leurs enfants», ces derniers sont aujourd'hui nommés, même dans les cas de familles recomposées.

Conjointement, l'identité des femmes, en particulier des épouses, s'est affirmée au cours des soixante dernières années. Elles ne se définissaient alors qu'à travers l'homme à qui elles avaient uni leur destinée. Les Madame Joseph Pittet, Madame Ernest Sallin et Madame Ferdinand de Saussure qui décédaient en 1950 portaient une manière de voile intégral chrétien que même le veuvage était impuissant à lever, puisque c'est toujours sous le nom de leur époux que quittaient ce monde les Madame Veuve Joseph Fontaine, Madame Veuve César Pernet, etc.

PAS (ENCORE) DE SOTS MÉTIERS

Il y a pour comprendre ce phénomène de la mention de la profession sur le faire-part de décès deux éléments à prendre en considération. D'une part, l'homme mourait encore proche de son travail : l'AVS a été mise en œuvre en 1947. L'âge de la retraite pour les hommes – 65 ans – a été défini en fonction de l'espérance de vie actuarielle de l'époque, soit 67 ans.⁹ Deux années de rentes ! Autant dire qu'il s'agissait de laisser son travail pour se préparer à mourir. D'autre part, les individus qui décédaient en 1950 avaient majoritairement reçu une formation dans les dernières années du XIX^e siècle. Et il y avait donc une fierté légitime et aussi une reconnaissance, propre au principe du rite, de rappeler à la société son adhésion par l'activité qu'on y avait exercée. Cet ajout tend cependant à se raréfier parce que le travail ne traverse plus les classes sociales, créant un besoin du service de l'autre dont tous avaient conscience. En effet, notre mot d'ordre n'est plus «je fais ce que je suis», mais «je suis ce que je fais». Une évolution excluant que le métier puisse continuer à jouer son rôle de médiateur du lien social.¹⁰

⁷ FERRY 2010, p. 123.

⁸ *Ibid.*, p. 127.

⁹ De JONCAIRE Nicolette, « Ce n'est plus l'heure de la retraite », *La Liberté*, 4 janvier 2012, p. 6.

¹⁰ PERRET 1999, p. 70.



Profusion de fleurs et de couronnes pour le convoi funéraire de Georges Aeby (1902-1935) « Jeune instituteur dans une classe de l'Auge... directeur de la Landwehr, organiste à St-Nicolas, puis professeur aux conservatoires de Bâle et de Zurich... ne savait jamais dire "non"... Epuisé, surmené, le compositeur venait à peine de dépasser la cinquantaine. »
Source : Oscar Moret, in Georges Aeby, *Catalogue de l'œuvre*, Bibliothèque cantonale et universitaire 1992. JATH
© Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg, fonds Jacques Thévoz.

QUESTION COUTURE

L'observation attentive des faire-part de décès dans le canton de Fribourg conduit à considérer qu'ils ont suivi une évolution inverse à celle de la confection. En effet, si les faire-part de 1950 peuvent être assimilés à du prêt-à-porter avec, au besoin, quelques retouches, ceux d'aujourd'hui tendent de plus en plus vers du «sur mesure». Car les avis de décès se doivent de faire la part des choses entre ce que réclame «la vie sociale» et ce que revendique la mémoire de «la famille», deux pôles obligés, mais non assimilables. Aussi ces faire-part conservent-ils une certaine permanence, voire une fidélité, sous laquelle se perçoivent cependant des tensions. Plutôt qu'une révolution, il en résulte une évolution : c'est la particularité de ces sources, la force du nombre dont se dégage une majorité... silencieuse !

R. B. B.

BIBLIOGRAPHIE

- BACHELARD Gaston, *Le complexe d'Empédocle. Une psychanalyse du feu*, Paris 1985
- BRUGGISSER-BEAUD Roland, *La mort des vôtres dans le journal. Avis mortuaires et rites funéraires dans le canton de Fribourg de 1950 à nos jours*, Mémoire de master, Fribourg 2014
- FERRY Luc, *La Révolution de l'amour. Pour une spiritualité laïque*, Paris 2010
- HERVIEUX-LEGER Danièle, *La religion pour mémoire*, Paris 1993
- JUNGO Christian, «Mentalité et avenir de l'Eglise : un aspect du problème dans le catholicisme romain», *Revue de théologie et de philosophie*, vol. 117, 1985, pp. 1-16
- PERRET Bernard, «Mutations économiques et fonctions sociales» in *Le travail, nouvelle question sociale*, Marc-Henry Soulet (dir.), Fribourg 1999
- URBAIN Jean-Didier, *L'archipel des morts*, Paris 1998

